

12. Jan. 1896, p. 1

Le numéro : Cinq Centimes

Administration & Rédaction
18, Rue du Croissant
Adressez tout ce qui concerne la
RÉDACTION et l'ADMINISTRATION
18, Rue du Croissant

LE PARTI NATION

Journal Politique Quotidien

Directeur politique : CLÉMENT CLAMENT, député

PAUL VERLAINE

Poète, j'étais toujours un chant pour les poètes.
Et jamais les lauriers qui parent d'autres têtes
N'ont jeté d'ombre sur mon front.

C'est probablement en vertu de cette déclaration, faite par Victor Hugo à propos de Lamartine, qu'ensuitôt comme la mort de Verlaine tous les journaux qui comptent de véritables littérateurs ont voulu lui consacrer autre chose que de vulgaires articles nécrologiques.

C'est que celui qui s'en va ne fut pas une de ces personnalités grises dont la disparition peut laisser froids ceux qui lui survivent. Il fut un artiste, un artiste véritable avec toutes les inquiétudes d'une âme hésitante et tourmentée, en marche perpétuelle vers un inaccessible idéal.

Quoi d'étonnant, dès lors, que la forme par lui adoptée ne corresponde pas toujours à l'esthétique que nous avons coutume de cultiver par suite d'une éducation universitaire qui bride nos élans bien plus qu'elle ne les favorise ?

Je n'ai pas jusqu'à dire que tout chez Verlaine, soit coté dans un moule parfait et que dans son œuvre ne se rencontrent pas de nombreuses scories, mais dans ce mélange de délicatesse et de trivialité faubourienne on sent un louable effort, une passion généreuse, une soit de bonté qui font passer sur bien des défauts et amnistient l'homme des faiblesses de son âge ardent.

C'est qu'il eut des débuts à la fois difficiles et tristes à rappeler, celui que l'éternité vient de reprendre, laissant à nos descendants le soin de le juger bien plus par les legs qu'il leur fait de ses livres que par sa vie ballottée entre le vice inconscient et l'irremédiable misère.

On a voulu le comparer à François Villon dont il reproduisit, par endroits, la carrière nébuleuse et féconde, rimant comme l'oïseau chante, s'égarant en espérance et pleurant aussi lorsque la réalité poignante se dressait devant lui.

Maintenant, ce barde du Moyen-Age attardé parmi nous : sera-t-il, reposant sous terre, susceptible de conquérir la grande foule ? A-t-il jamais traduit ses reels instincts, ses élans, ses joies, ses douleurs ? Sera-t-il celui dont on évoque les strophes parce qu'elles sont le miroir de immanente vérité ?

Je ne le crois pas et beaucoup de ceux qui le lurent, non sans quelque difficulté, ne le croient pas non plus. Il fut un poète, mais il ne fut pas le poète dans le sens universel et profond de ce titre respecté.

Et puis, il faut bien l'avouer, si ses débuts furent marqués de quelques tares, était-il bien nécessaire, pour assurer sa rédemption, qu'il tombât dans cette religiosité factice qui consiste à accepter le dogme et à en rejeter les conséquences ? Il est très possible que le mysticisme aide à la floraison de la poésie, mais sommes-nous bien certains que la postérité ne préférera pas la poésie qui sort de l'homme pour célébrer l'homme à celle qui se confine en une contemplation vague de choses intangibles ?

Quoi qu'il en soit, celui-là qui sut posséder une note alors que tant d'autres ne sont qu'un écho, mérite de ne point s'en aller sans un adieu collectif, récompensé de son labeur, consolation qu'il perçoit peut-être dans le silence du cercueil de ses perpétuelles vicissitudes.

On n'ignore pas que sa résidence la plus ordinaire fut l'hôpital. En cela, il se distinguait surtout des écrivains commençaient qui savent conquérir l'ignominie sur rue à la pointe de leur plume. Cependant, s'il fréquenta beaucoup l'hôpital, du moins a-t-il eu la consolation de n'y point mourir.

A l'aide d'une rente que lui servaient ses amis, l'ex-parisien jouissait depuis quelque temps d'un intérieur bien à lui où il trouvait les soins d'une compagnie dévouée avec, en certaines heures, la société de ses amis. Néanmoins, il avait depuis quelque temps l'impression de sa fin, et il se sen expliquait dans les moments où le mal lui accordait quelque répit : il profitait d'une de ces treves.

luent un monument devant lequel notre génération ne saurait passer avec indifférence

On y trouvera toutes les tendances d'un esprit inquiet qui se grisait souvent d'une folie purement artificielle, mais on y trouvera également, avec le respect de la belle langue des tentatives pour franchir l'idée du vieux rythme oppressif et des régies de la prosodie surannée.

Verlaine eut-il tort, eut-il raison de se singulariser ? De toute manière il ne fut pas quelconque. Faible devant le péché, il fut vaillant par le maniement de la lyre. Etrange furent sans doute les accords qu'il en tira. Mais il n'est pas donné à tout le monde d'être Orphée et de condenser en soi l'harmonie propre à toutes les époques. Il aura captivé notre attention : or, en un temps où se découpe si vite des entantements intellectuels pour courir aux distractions niaises, c'est prouver sa valeur que, par l'effet de quelques milliers de rimes, d'arrêter, sur le passage de son convoi, la multitude banale et affairée.

Informations

M. Cavaignac, ministre de la guerre a adressé la lettre suivante à M. Boulou de Rouvre, député de la Haute-Marne.

« Monsieur le député et cher collègue, « Par lettre du 11 novembre dernier, vous avez bien voulu me recommander une pétition du syndicat de la boucherie de Chaumont, demandant qu'à la prochaine adjudication la fourniture de la viande fraîche à la garnison soit divisée par compagnie. »

J'ai l'honneur de vous informer que la réclamation du syndicat n'a pu être accueillie pour les fournitures à faire pendant le premier semestre 1896.

« Je crois devoir ajouter que les règlements sur la matière laissent aux chefs de corps une initiative qu'il convient d'enlever le moins possible. »

« Néanmoins, j'ai appelé l'attention du commandant sur vos observations et je l'ai invité à faire étudier la question avec le plus grand soin. »

Unedélégation du syndicat des distillateurs agricoles est présentée au ministère de l'Agriculture pour demander à M. Viger de s'intéresser à la situation faite aux agriculteurs par suite de la baisse des prix de l'alcool, due en partie à la concurrence faite par la distillation des mélasses étrangères. Le syndicat a prié d'appuyer les projets tendant à remédier à cette situation.

Le ministre a répondu qu'il avait étudié la question dont il comprenait toute l'importance et qu'il la soumettrait à l'examen de la commission permanente du conseil supérieur de l'agriculture dans une de ses prochaines séances.

M. Mesnureur, ministre du commerce, a reçu hier matin une délégation de la Ligue syndicale pour la défense du travail, du commerce et de l'industrie.

Le ministre a reçu également le président et les délégués de l'Ecole d'horlogerie ainsi que le bureau des chambres syndicales et son président M. Muzet.

La Chambre des députés devra élire son président dans sa séance de rentrée, qui a lieu mardi prochain.

Depuis que le régime représentatif fonctionne en France, de nombreux présidents se sont assis dans le fauteuil tant « envié » deux seulement sont morts dans l'exercice de leurs fonctions : le duc de Morny en 1855 et M. Burdeau en 1895.

Sous le premier Empire cette fonction était purement honorifique, elle eut quatre titulaires : Fontanes, le comte de Montesson, Fozzencac, Régner et le duc de Massa ; pendant les Cent-Jours Lanjuinais.

Citons, parmi ceux qui furent présidents sous la Restauration : Lainé, le duc Pasquier de Serre, Ravez, Royer-Collard ; pendant le règne de Louis-Philippe : Cismir-Périer, Girod (de l'Ain), Dupin aîné, Hippolyte Fassy, Sauter.

L'Assemblée constituante de 1848, qui vota un an, eut quatre présidents successifs : Bachez, Senard, Marie et Armand Marast.

Dupin aîné présida ensuite les débats de l'Assemblée législative de 1849 jusqu'au 2 décembre 1851.

Sous le second Empire, l'empereur lui-même nommait les présidents du Corps législatif ; il y en eut quatre : MM. Billault, qui conserva ses fonctions jusqu'en 1854, le duc de Morny, qui présida jusqu'au 10 mars 1855, jour de sa mort ; le comte Waleswski et enfin M. Schneider.

C'est ce dernier qui présida la dernière et fameuse séance du Corps législatif le dimanche 4 septembre 1870.

En ses vingt-cinq ans d'existence, la troisième République a eu onze présidents de la Chambre.

ÉCHOS

Arrivées :

M. Constantin Cumba, consul d'Autriche-Hongrie, venant de Vienne, est arrivé à Paris hier matin, à 8 h. 45, par l'Express-Orient.

— M. Zarine, attaché à l'ambassade de Russie, est arrivé à Paris hier matin à 8 h. 22 par l'express de Cologne.

Nous avons le regret d'apprendre que jeudi soir, à Bourges, Mme Brisson, mère du président de la Chambre, a succombé aux suites d'une longue maladie à l'âge de quatre-vingt ans.

Les obsèques de Mme Brisson mère auront lieu à Bourges, aujourd'hui samedi, à dix heures et demie.

A l'occasion du centenaire de l'Institut, le président de la République a signé, sur la proposition de M. Berthelot, ministre des affaires étrangères, un décret nommant au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. Virchow, le savant allemand bien connu.

La chambre de commerce de Paris a procédé, dans sa séance de jeudi, au renouvellement annuel des membres de son bureau.

Ont été nommés : MM. Delaunay-Belleville, président ; L. Couvreur, vice-président ; H. Sulliot, vice-président ; A. Fumouze, secrétaire ; E. Lourdelet, secrétaire-adjoint ; L. Claude-Fontaine, trésorier.

M. Edouard Lockroy, ministre de la marine, a accepté la présidence d'honneur du banquet qu'organise la Ligue franco-italienne à l'occasion du 25^e anniversaire de la bataille de Dijon. Le banquet aura lieu le 23 janvier, sous la présidence du général Lung, président de la Ligue.

De son côté, la municipalité de Talant (Côte-d'Or), prépare aussi une cérémonie patriotique à cette occasion.

Un concours pour l'admission à six emplois d'internes et six emplois d'internes provisoires, collaborant au service médical de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare, aura lieu le jeudi 20 février. Les candidats qui désirent prendre part au concours, devront se faire inscrire à la Préfecture de police (service du personnel, caserne de la Cité). Les registres d'inscriptions seront ouverts le 20 janvier à 10 heures du matin et clos définitivement à 4 h. du soir.

Tous les renseignements sur le concours et la situation faites aux internes, seront fournis au bureau du personnel de la Préfecture de police.

Une petite manifestation s'est produite avant-hier à la séance de l'Académie française.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, récemment nommé cardinal, fit son entrée à quatre heures dans la salle des séances, revêtu de la soutane rouge.

Assistés tous les académiciens se le vèrent, et M. Cherbuliez adressa au cardinal les félicitations de ses collègues. Mgr Perraud, très ému, remercia en quelques paroles et prit place à son fauteuil.

M. Léon de Rosny reprendra son cours à l'Ecole des Hautes Etudes lundi prochain, 13 janvier courant, par une conférence inaugurant l'histoire de la philosophie chinoise.

Les leçons suivantes seront consacrées à l'étude des théories des principaux philosophes de l'extrême-Orient.

Parmi les nouveaux officiers d'académie nous relevons avec plaisir le nom de notre excellent confrère M. Camille Legrand.

à Vienne qui sera désigné par S. S. Léon XIII pour représenter le Saint-Siège à la cérémonie de l'empereur de Russie.

Au congrès de gynécologie, le Docteur Solovitz, de l'Université de Moscou, a appris qu'il vient de se fonder en Russie une « Société du costume rationnel ». Elle se préoccupe surtout du costume de la femme qui est aussi peu rationnel que possible sous toutes les latitudes. L'œuvre cherche pour la femme à élaborer et à introduire un type de vêtement qui, répondant au goût individuel et au désir de chacune, satisfait aux besoins essentiels de l'hygiène et serait en même temps élégant et commode.

Comme les novateurs ne doutent de rien, ils songent aussi à fixer cette charmante divinité qu'est la mode. Elle ne sacrifierait plus qu'à la logique. Toute mode nouvelle serait un pas vers le rationalisme.

D'après les expériences que vient de faire le très distingué professeur Routgen de l'Université de Würzburg, il existerait un nouvel agent conducteur de la lumière. Celle-ci se propagerait aussi bien à travers certains corps solides — le bois, la chair, par exemple — qu'à travers un corps translucide quelconque. Toutefois, d'autres substances, comme le métal ou les os, ne se laisseraient pas traverser par la lumière.

À propos de tatouage.

On faisait observer, il y a quelques jours, combien ceux qui, dans un moment d'irréflexion, s'étaient fait tatouer, pouvaient le regretter par suite. Citons à l'appui un exemple historique :

Bernadotte, devenu roi de Suède, étant un jour malade, son médecin ordonna une saignée au bras.

Le souverain refusa au grand étonnement du docteur qui insistait.

« A la fin, l'ancien soldat de la République française, après s'être assuré qu'il était seul avec son médecin, lui dit : « Saignez, mais soyez discret ! »

Et, relevant ses manches, le roi montra son bras nu sur lequel était tatoué une superbe bonnet phrygien avec cette inscription : « Mort aux tyrans ! »

La goutte de liquide qui se détache d'une tige ou d'un tube est, par une grande leçon de choses naturelles, un contrôleur exact du volume et de la densité d'un liquide déterminé. Voici ce que nous dit, à ce sujet, M. Daniel Bellel dans la « Revue universelle », relatant les expériences du docteur Eder sur le nombre de gouttes nécessaires pour faire un centimètre cube d'une substance donnée :

Eau	20	gouttes
Acide chlorhydrique	20	—
Acide nitrique	27	—
Acide sulfurique	28	—
Acide acétique	31	—
Huile d'olive	31	—
Essence de térébenthine	55	—
Alcool	62	—
Ether	83	—

Il ne s'agit, dès lors, pour tout bien régler, que de bien savoir manier le compte-gouttes et c'est l'enfance de l'art pour les moins experts.

NOUVELLE A LA MAIN

— Etes-vous certain de ce que vous avancez-là ?

— Absolument.

— Pariez-vous cent sous.

— (Après un instant de réflexion.) Mais j'en suis sûr assez sûr pour parler, mais, je vous en donne ma parole d'honneur !

LE MONUMENT CARNOT

Les artistes qui ont exposé des projets pour le monument à élever à Lyon à la mémoire du président Carnot, ont rommé cet après-midi les membres du jury qui seront appelés à juger leurs œuvres.

Les artistes étaient présents. On sait que le jury doit se composer de 12 membres et doit être présidé par M. Gallien, maire de Lyon. Le Conseil municipal de Lyon avait nommé 3 conseillers : MM. Coste, Launay, Pinet et Bessières. L'adm.

Nous avons été très reçus par le rédacteur :

« Je ne puis rien ajouter, n que j'ai déclaré hier à vos ce pu voir hier M. de Civry, j'e neureux aujourd'hui et obten que je vais aller trouver à tr torisation d'entretenir mon d

« Après cette entrevue je p sortir de la réserve toute nat imposée en cette circonstance

— Connaissiez-vous la pe chez un ami de M. de Civry

— Legal ?

— Chez M. Rosenthal.

— Chez M. de Figaro ?

— Chez M. Rosenthal ! Ce plus de l'affaire Lebaudy qu juge ?

« Quoi qu'il en soit, à l'heurt plus rien vous dire, sinon q vrière ce matin par un de se connaître son assurance d'etr chaiment en liberté sous c dans quelques heures, savo tenir. »

M. Clément, commissaire judiciaires s'est présenté n Aubert chez M. Armand Roques Saint-Cère, rédacteur a de la « Vie Parisienne », sous l

Klak, signant aussi dans d sous le pseudonyme de Steel

Le commissaire aux délé Jacques Saint-Cère de se pr midi au cabinet de M. Meyr ticien pour y être entendu.

M. Clément a en outre domiciliaire de M. Rosenthal e ces papiers.

M. Rosenthal dit Jacq r-nu vers midi et demi d bnet de M. Clément, comu gations judiciaires avec leq M. Meyer, juge d'instructi

M. Clément s'est alors l quelques minutes seulem tendu M. Saint-Cère, puis l avec M. Athair, procure blque.

M. Rosenthal est srti à du cabinet de M. Meyer, en a sûreté.

Il a été immédiatement c Ce qu'à moiré l'arresta Cère (Rosenthal) c'est

trouvé une lettre établissan mandé de l'argenteur de M n n'aurait pas voulu e

marqué dans certains jour dont on dit que M. Saint-C l'auteur. M. Saint-Cère est tive d'ext. rsion de londs.

On dit que de nouvelles imminentes.

Après le départ de M. S Certu a été amené dans le L'ancien homme de con baudi a perdu sa belle as sait absolument affaissé.

Il a été de nouveau Meyer.

Plusieurs journaux on homme d'affaires de la Let promis dans l'affaire Leb avait pris la fuite.

M. Brenet habitait en ré che, et non rue de Provenç

Un de nos confrères, s' au domicile de M. Bren dans une petite annua lab par un jeune employé, oc papier lustré. La conserva

« J'engage Brenet est-il visib — Non, il est absent ; j dans la soirée, ignore à q

Il est donc à Paris et n' comme on le prétend ?

— M. Brenet n'a pas qu moment, il fait des courso po ponne d'avoir jura l des histoires de journa

M. Brenet ne se dot peine de répondre à ces r bica tranquille à ce su et sera fini, vous verrez qu

« N'est-on pas venu pe — Non, nous n'avons v — Pourra-t-il voir M me — Il n'y a personne u moment. Je vous deman

« Aller. »

En sortant, notre collab la déclaration suivante, concierge et qui ne conco avec les réponses du jeune

« Je ne sais pas si M. B lui ce soit ; en tout cas, c fous depuis huit jours. »

« A partir de mercredi j l'ignora à la justice est ner dans son appartement avoir vu monter ce matin sonnes avec qui il ne fait

« Les obsèques de

A la maison II

tiste véritable avec toutes les inquiétudes d'une âme hésitante et tourmentée, en marche perpétuelle vers un inaccessible idéal.

Quoi d'étonnant, dès lors, que la forme par lui adoptée ne corresponde pas tout à fait à l'esthétique que nous avons coutume de cultiver par suite d'une éducation universitaire qui bride nos élans bien plus qu'elle ne les favorise ?

Je n'ai pas jusqu'à dire que tout, chez Verlaine, soit coulé dans un moule parfait et que dans son œuvre ne se rencontrent pas de nombreuses scories, mais dans ce mélange de délicatesse et de trivialité fauboulienne on sent un louable effort, une passion généreuse, une soif de bonté qui font passer sur bien des défauts et amnistient l'homme des faiblesses de son âge ardent.

C'est qu'il est des débuts à la fois difficiles et tristes à rappeler, celui que l'éternité vient de reprendre, laissant à nos descendants le soin de le juger bien plus par le legs qu'il leur fait de ses livres que par sa vie ballottée entre le vice inconscient et l'irréductible misère.

On a voulu le comparer à François Villon dont il reproduisit, par endroits, la carrière nébuleuse et féconde, rimant comme l'oiseau chante, s'égarant en capotage et pleurant aussi lorsque la réalité poignante se dressait devant lui.

Maintenant, ce barde du Moyen-Âge attardé parmi nous sera-t-il, reposant sous terre, susceptible de conquérir la grande foule ? A-t-il jamais traduit ses reclus instincts, ses élans, ses joies, ses douleurs ? Sera-t-il celui dont on évoque les strophes parce qu'elles sont le miroir de l'immanente vérité ?

Je ne le crois pas et beaucoup de ceux qui le lurent non sans quelque difficulté, ne le croient pas non plus. Il fut un poète, mais il ne fut pas le poète dans le sens universel et profond de ce titre respecté.

Et puis, il fait bien l'avouer, si ses débuts furent marqués de quelques tares, était-il bien nécessaire, pour assurer sa rédemption, qu'il tombât dans cette religiosité factice qui consiste à accepter le dogme et à en rejeter les conséquences ? Il est très possible que le mysticisme aide à la foraison de la poésie, mais sommes-nous bien certains que la poésie ne préfère pas la poésie qui sort de l'homme pour célébrer l'homme à celle qui se confie en une contemplation vague de choses intangibles ?

Quoi qu'il en soit, celui-là qui sut posséder une note alors que tant d'autres ne sont qu'un écho, mérite de ne point s'en aller sans un adieu collectif, reconnaissance de son labeur, consolation qui peut-être dans le silence du cercueil se perpétue dans les vicissitudes.

On n'ignore pas que sa résidence la plus ordinaire fut l'hôpital. En cela, il se distingue surtout des écrivains commerçants qui savent conquérir pignon sur rue à la pointe de leur plume. Cependant, s'il fréquenta beaucoup l'hôpital, du moins il en eut la consolation de n'y point mourir.

A l'aide d'une rente que lui servaient ses amis, l'ex-patrasien jouissait depuis quelque temps d'un intérieur bien à lui où il trouvait les soins d'une compagnie dévouée avec, en certaines heures, la société de ses amis. Néanmoins, il avait depuis quelques jours le pressentiment de sa fin, et il s'en expliquait dans les moments où le mal lui accordait quelque répit : il profita d'une de ces trêves — la dernière — pour écrire sur la mort, et peu après elle le prenait, lui épargnant par la rapidité de son allure, les angoisses trop terribles entrecoupées de visions et de regrets pour ceux de qui l'âme s'est soulevée les ailes.

Toutes ses fautes premières lui seront remises, car il ne put être un mauvais compagnon, celui qui sut conserver la sympathie des Barrés, des Montequioux, des Menés, des Coppée et de tant d'autres venus pour saluer sa dépouille. Il n'était plus un jeune, quoique les jeunes le revendiquaient. A cinquante et un ans, l'être est aux limites de la virilité, mais ayant pu rester intéressant par la durée de sa peine, il s'en va quand même serein.

Sans être énorme, son bagage n'est pas de ceux qui attestent la paresse. Les Poèmes Saturniens, les Affiches galantes, la Bonne Chanson, les Roman sans paroles, les Saisons, l'Amour, toutes productions successives ou il parcourt la gamme des sensations les plus exquises, où il se montre foisonnant, abondant, précieux à voir, pour s'échapper ensuite, un repentir d'homme qui se veut se laver de ses impuretés antérieures, — consti-

tués pour courir aux insouciantes distractions, c'est prouver sa valeur que, par l'effet de quelques milliers de rimes, d'arrêter, sur le passage de son convoi, la multitude banale et affairée.

Informations

M. Cavaignac, ministre de la guerre a adressé la lettre suivante à M. Bourlon de Rouvre, député de la Haute-Marne.

« Monsieur le député et cher collègue, « Par lettre du 11 novembre dernier, vous avez bien voulu me recommander une pétition du syndicat de la boucherie de Cnamont, demandant qu'à la prochaine adjudication la fourniture de la viande fraîche à la garnison soit divisée par compagnie.

« J'ai l'honneur de vous informer que la réclamation du syndicat n'a pu être accueillie pour les fournitures à faire pendant le premier semestre 1896.

« Je crois devoir ajouter que les règlements sur la matière laissent aux chefs de corps une initiative qu'il convient d'entraver le moins possible.

« Néanmoins, j'ai appelé l'attention du commandant sur vos observations et je l'ai invité à faire étudier la question avec le plus grand soin ».

Unedélégation du syndicat des distillateurs agricoles s'est présentée au ministère de l'Agriculture pour demander à M. Viger de s'intéresser à la situation faite aux agriculteurs par suite de la baisse des prix de l'alcool, due en partie à la concurrence faite par la distillation des mélasses étrangères. Le syndicat l'a prié d'appuyer les projets tendant à remédier à cette situation.

Le ministre a répondu qu'il avait étudié la question dont il comprenait toute l'importance et qu'il la soumettrait à l'examen de la commission permanente du conseil supérieur de l'Agriculture dans une de ses prochaines séances.

M. Mesureur, ministre du commerce, a reçu hier matin une délégation de la Ligue syndicale pour la défense du travail, du commerce et de l'industrie.

Le ministre a reçu également le président et les délégués de l'École d'horlogerie ainsi que le bureau des chambres syndicales et son président M. Muzet.

La Chambre des députés devra élire son président dans sa séance de rentrée, qui a lieu mardi prochain.

Depuis que le régime représentatif fonctionne en France, de nombreux présidents se sont assis dans le fauteuil tant « envié » que détesté, tant mort dans l'exercice de leurs fonctions : le duc de Morny en 1855 et M. Burdeau en 1855.

Sous le premier Empire cette fonction était purement honorifique, elle eut quatre titulaires : Fontanes, le comte de Montequioux, Fezensac, Régner et le duc de Massa ; pendant les Cent-jours : Lanjuinais.

Citons parmi ceux qui furent présidents sous la Restauration : Lainé, le duc Pasquier de Serre, Ravez, Royer-Collard ; pendant le règne de Louis-Philippe : Casimir-Perier, Girod (de l'Ain), Dupin aîné, Hippolyte Passy, Sauzet.

L'Assemblée constituante de 1848, qui vécut un an, eut quatre présidents successifs : Bucher, Senard, Marie et Armand Marrast.

Dupin aîné présida ensuite les débats de l'Assemblée législative de 1849 jusqu'au 2 décembre 1851.

Sous le second Empire, l'empereur lui-même nommait les présidents du Corps législatif ; il y en eut quatre : MM. Billault, qui conserva ses fonctions jusqu'en 1854, le duc de Morny, qui présida jusqu'au 10 mars 1855, jour de sa mort ; le comte Walewski et enfin M. Schneider.

C'est ce dernier qui présida la dernière et fameuse séance du Corps législatif le dimanche 4 septembre 1870.

En ses vingt-cinq ans d'existence, la troisième République a eu onze présidents de la Chambre.

En 1871, l'Assemblée nationale réunie à Bourges, élu choisit M. Jules Grévy pour diriger ses travaux. Après huit réélections successives, celui-ci donna sa démission le 2 avril 1873 et fut remplacé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier en mars 1875, qui conserva ses fonctions jusqu'à la fin des travaux de l'Assemblée.

Au début de l'année suivante, la nouvelle Chambre ramena M. Grévy au fauteuil présidentiel ; il ne le quitta qu'en janvier 1879 pour entrer à l'Élysée et fut remplacé par Gambetta, qui conserva la présidence jusqu'à la fin de la législature en juillet 1881.

C'est alors que fut nommé M. Henri Brisson, qui quitta la présidence de la Chambre en avril 1885 pour prendre la présidence du conseil.

Vint ensuite M. Floquet, qui devint, lui aussi, président du conseil en 1888 et fut remplacé par M. Méline, qui resta au fauteuil jusqu'en juillet 1893.

M. Floquet revint avec la nouvelle Chambre, mais ne fut pas réélu en 1893. M. Casimir-Perier resta alors président de janvier à décembre 1893, époque à laquelle il est nommé président du conseil.

C'est M. Charles Dupuy qui recueillit sa succession et qui repassa le fauteuil à M. Casimir-Perier le 30 mai.

À la suite de l'élection de Casimir-Perier à la présidence de la République, M. Burdeau est nommé président de la Chambre et a pour successeur M. Brisson, le président actuel.

auront lieu à Bourges, aujourd'hui samedi, à six heures et demie.

A l'occasion du centenaire de l'Institut, le président de la République a signé, sur la proposition de M. Barthélemy, ministre des affaires étrangères, un décret nommant au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. Virchow, le savant allemand bien connu.

La chambre de commerce de Paris a procédé, dans sa séance de jeudi, au renouvellement annuel des membres de son bureau.

Ont été nommés : MM. Delaunay-Belleville, président ; L. Couvreur, vice-président ; H. Suilliot, vice-président ; A. Fumouze, secrétaire ; E. Lourdelet, secrétaire-adjoint ; L. Claude-Fontaine, trésorier.

M. Edouard Lockroy, ministre de la marine, a accepté la présidence d'honneur du banquet qu'organise la Ligue franco-italienne à l'occasion du 25^e anniversaire de la bataille de Djio. Le banquet aura lieu le 23 janvier, sous la présidence du général Jung, président de la Ligue.

De son côté, la municipalité de Talant (Côte-d'Or), prépare aussi une cérémonie patriotique à cette occasion.

Un concours pour l'admission à six emplois d'internes et six emplois d'internes provisoires, collaborant au service médical de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare, aura lieu le jeudi 20 février. Les candidats qui désirent prendre part au concours, devront se faire inscrire à la Préfecture de police (service du personnel, caserne de la Cité). Les registres d'inscriptions seront ouverts le 20 janvier à 10 heures du matin et clos définitivement à 4 h. du soir.

Tous les renseignements sur le concours et la situation faites aux internes, seront fournis au bureau du personnel de la Préfecture de police.

Une petite manifestation s'est produite avant-hier à la séance de l'Académie française.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, récemment nommé cardinal, fit son entrée à quatre heures dans la salle des séances, revêtu de la soutane rouge.

Aussitôt, tous les académiciens se levèrent, et M. Cherbuliez adressa au cardinal les félicitations de ses collègues. Mgr Perraud, très ému, remercia en quelques paroles et prit place à son fauteuil.

M. Léon de Rosny reprendra son cours à l'École des Hautes Études lundi prochain, 13 janvier courant, par une conférence inaugurale sur l'histoire de la philosophie chinoise.

Les leçons suivantes seront consacrées à l'étude des théories des principaux philosophes de l'extrême-Orient.

Parmi les nouveaux officiers d'académie nous relevons avec plaisir le nom de notre excellent confrère M. Camille Legrand.

Le ministre des colonies vient d'accorder la croix de chevalier de l'ordre du Cambodge à M. Wouvermans (Hippolyte), vice-président de la section coloniale à l'Exposition d'Anvers. M. Wouvermans, quoique Belge, est Français de cœur ; et il n'est pas un de nos compatriotes qui n'ait trouvé auprès de lui le meilleur accueil par sa simple qualité de Français.

Toutes nos félicitations à M. Wouvermans.

Le bruit court à Copenhague que le roi et la reine de Danemark auraient l'intention de se rendre sur le littoral de la Méditerranée auprès de l'impératrice douairière de Russie, et que le tsar et la tsarine se proposeraient de faire visite, l'automne prochain, à la famille royale de Danemark.

La reine d'Angleterre partira de Windsor le 9 mars pour se rendre à Nice, où elle séjournera jusqu'à fin avril.

C'est probablement Mgr Agliardi, nonce

sacrifierait plus qu'à la logique. Toute mode nouvelle serait un pas vers le rationalisme.

D'après les expériences que vient de faire le très distingué professeur Rougen de l'Université de Wirtzburg, il existerait un nouvel agent conducteur de la lumière. Celle-ci se propagerait aussi bien à travers certains corps solides — le bois, la chair, par exemple — qu'à travers un corps translucide quelconque. Toutefois, d'autres substances, comme le métal ou les os, ne se laisseraient pas traverser par la lumière.

A propos de tatouage. On faisait observer, il y a quelques jours, combien ceux qui, dans un moment d'irréflexion, se voient tatouer, pouvaient le regretter par suite. Citons à l'appui un exemple historique : Bernadotte, devenu roi de Suède, étant un jour malade, son médecin ordonna une saignée au bras.

Le souverain refusa au grand étonnement du docteur qui insista.

À la fin, l'ancien soldat de la République française, après s'être assuré qu'il était seul avec son médecin, lui dit : « Saignez, mais soyez discret ».

Et, relevant sa manche, le roi montra son bras au sur lequel était tatoué une superbe bonnet phrygien avec cette inscription : « Mort aux tyrans ! ».

La goutte de liquide qui se détache d'une tige ou d'un tube est, par une grande leçon de choses naturelles, un contrôleur exact du volume et de la densité d'un liquide déterminé. Voici ce que nous dit, à ce sujet, M. Daniel Bellet dans la « Revue universelle », relatant les expériences du docteur Eder sur le nombre de gouttes nécessaires pour faire un centimètre cube d'une substance donnée :

Eau	20 gouttes
Acide chlorhydrique	20
Acide nitrique	27
Acide sulfurique	28
Acide acétique	3
Huile d'olive	47
Essence de térébenthine	55
Alcool	62
Ether	83

Il ne s'agit, dès lors, pour tout bien régler, que de bien savoir manier le compte-gouttes et c'est l'enfance de l'art pour les moins experts.

NOUVELLE A LA MAIN
— Etes-vous certain de ce que vous avancez-la ?
Absolument.
— Pariez-vous cent sous.
— (Après un instant de réflexion.) Ma foi je ne suis pas assez sûr pour parier, mais je vous en donne ma parole d'honneur !

LE MONUMENT CARNOT

Les artistes qui ont exposé des projets pour le monument à élever à Lyon à la mémoire du président Carnot, ont nommé cet après-midi les membres du jury qui seront appelés à juger leurs œuvres.

On sait que le jury doit se composer de 12 membres et doit être présidé par M. Gailleton, maire de Lyon. Le Conseil municipal de Lyon avait nommé 3 conseillers : MM. Coste, LaJaune, Pinet et Bessières. L'administration leur a joint, MM. Clément et Hirsch architectes et M. Rébana, l'ingénieur.

Les artistes ont nommé membres du jury : MM. Garnier, Rollin, Gavet, architectes, tous parisiens, MM. Barrias, Coutan, et Thomas sculpteurs, tous parisiens également, puis comme jurés supplémentaires : MM. Dalou, Meno et Vandraner, architectes, MM. Moreau, Dubois et Bartholdi sculpteurs.

Les maquettes seront exposées à partir de demain au Salon des Arts, place Bellecour. Le Jury se réunira le 20 janvier prochain.

L'affaire Max Lebauzy

M. de Civry, étant directeur de l'« Echo de l'Armée » de nombreux reporters se sont rendus dans les locaux occupés par ce journal, pour essayer d'obtenir des renseignements complémentaires, mais les rédacteurs se sont tenus sur une grande réserve. L'observateur n'a pu en obtenir aujourd'hui. Nous aversons vu nous en rendre compte.

Nous nous sommes donc rendus, hier matin, 12, place Vendôme, où l'« Echo de l'Armée » occupe un vaste local, au rez-dechaussée, dans la cour.

À côté de la porte d'entrée se détachent sur une plaque de cuivre, deux drapeaux tricolores en croix au-dessus de cette inscription : « Echo de l'Armée, organe des armées de terre et de mer. »

dans quelques heures. tenir ».

M. Clément, comme judiciaire s'est présenté Auber chez M. Armaques Saint-Cère, rédacteur de la « Vie Parisienne », Klak, écrivain aussi connu pour la précision de

La commissaire au Jacques Saint-Cère de midi au cabinet de M. Clément pour y être enter

M. Clément a en domicile de M. Rosen queques papiers.

M. Rosenthal dit r. du vers midi et d'abinet de M. Clément, gations judiciaires av

M. Meyer, juge d'ins M. Clément s'est a quelques minutes seu tendu M. Saint-Cère, avec M. Athalin, p

M. Rosenthal est s du cabinet de M. Mey a sûreté.

Il a été immédiatement Ce qui a motivé la Cère (Rosenthal) a trouvé une lettre ét

mandé de l'argent à l'ci il n'aurait pas v

parurent dans certai dont on dit que M. S l'auteur. M. Saint-C

ère d'ext. rison de h On dit que ce nou

immimentes. Après le départ de Cère a été amené d

L'ancien homme t bandy a perdu sa be

sait absolument affa M. a été de nou

Meyer. Plusieurs journal homme d'affaires de

promis dans l'affair avait pris la parole

M. Brenet habitait che, et non rue de P

Un de nos confrer au domicile de M

dans une petite anie par un jeune employ

papier imprimé La co engagé.

M. Brenet est-i — Non, il est aoe

dans la soirée, l'ign M. Brenet habitait che, et non rue de P

M. Brenet n'a moment, il fait des s ponne d'avoir p

des histoires de jout M. Brenet ne s

peine de répondre à rien tranquille à ce sera fini, vous verr

Il se dit donc à Pari — Non, nous n'a

— Pourrai-je voi — Il n'y a perso

moment. Je vous d

vallier. » En sortant, notre

la déclaration suivie congerie et qui ne

avec les réponses d e je ne sais pas »

lui ce soir ; en tout fois depuis huit jo

A partir de mei J'ignoré si la justic

ner dans son appar avoir vu monter ce

sonnes avec qui il

Les obsèques

À la mai Hier, à dix heur

les obsèques de Pa Vers 9 heures et

nombreuse station la maison mortuari

corps. Sous la porte

posé dans une chr de couronnes. Par

celles du Marcure c ches et roses rouge

étaient en fleur: tion « Nancy pour

du café Frocpe, e des Etudiants, de

l'inter, de M. de Mo Lepelletier, etc.

À dix heures pr 5^e classe vient a

procédé à la levé Le deuil est cou

tré par MM. I

Mendès, de Mont

Lepelletier.

Dans le cortège

représentant du

blique : Roujon,

Maurice Barrès,

Jentach, Jean R

président de l'As

dians ; Alexandre

Antony Valabrè